



Lleida.net

La Primera Operadora Certificadora

ES : http://www.lleida.net/docs/inversores/es/20200512b_HRelev.pdf
EN : http://www.lleida.net/docs/inversores/en/20200512b_HRelev.pdf
ZH : http://www.lleida.net/docs/inversores/en/20200512b_HRelev.pdf

Madrid, le 12 mai 2020

FAIT PERTINENT
LLEIDANETWORKS SERVEIS TELEMÀTICS, S.A.
FINALISACION VOLONTARIA PLAN EURONEXT 2018

Conformément aux dispositions de l'article 17 du Règlement (UE) n 596/2014 concernant l'abus du marché et de l'article 228 du texte refondu de la Loi du Marché des actions, approuvé par le RDL 4/2015 du 23 octobre, et des dispositions concordantes, ainsi qu'en vertu des dispositions de la circulaire 6/2018 du Marché Alternatif Boursier (MAB) espagnol concernant les données à fournir par les entreprises en croissance, par la présente, LLEIDANETWORKS SERVEIS TELEMÀTICS S.A : (désormais "Lleida.net" ou "l'entreprise"), met à votre disposition les informations suivantes :

Le principal actionnaire de l'entreprise a lancé le 19 novembre une opération de vente d'actions hors marché, dénommée « Plan Euronext 2018 », limitée dans le temps, la quantité et les destinataires. Le plan est une forme et objectif de fidélisation et récompense, adressé aux travailleurs de Lleida.net ainsi qu'à ses filiales, partenaires, fournisseurs et conseillers.

Dans ce plan, effectué à 0,97 euro par action, existaient les deux options suivantes d'achat au même prix :

- Lorsque le prix des actions de Lleida.net le mercredi 6 novembre 2019 est 50% supérieur au prix le mardi 6 novembre 2018.
- Lorsque le prix des actions de Lleida.net le vendredi 6 novembre 2020 est 100 % supérieur au prix le mardi 6 novembre 2018.

Étant donné que la première action n'a pas pu être exécutée car l'objectif n'a pas été atteint le 6 novembre, et étant donné que la deuxième option d'augmentation du 100% a été achevée sept mois avant le délai, le principal actionnaire permet l'exercice volontaire anticipé des deux options d'achat sous les conditions suivantes :

- L'exécution de l'option doit être effectuée avant le 26 mai 2020.
- Gestionnaire du contrat : GVC Gaesco
- Elles seront effectuées à travers une opération spéciale
- Conserver pendant 2 ans les actions acquises lors de cette opération
- L'acquéreur assume les frais de courtage et transfert de propriété.
- L'engagement de maintenir les premières actions acquises est rendu public le 29 mai 2020

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions.

Cordialement,

À Madrid, le 12 mai 2020.